

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/La-Charte-des-programmes-est-parue>



école & société

La Charte des programmes est parue

- Changer l'École -

Date de mise en ligne : vendredi 4 avril 2014

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le Conseil supérieur des programmes vient de publier la nouvelle Charte des programmes.

Celle-ci constitue un premier pas vers un changement de logique dans la conception des contenus de formation dans notre système éducatif en introduisant une démarche plus intégrée, une démarche « curriculaire ».

Pourquoi ne peut-on plus se contenter de listes annuelles de connaissances disciplinaires à enseigner ? Pourquoi faut-il développer le pouvoir d'action des équipes pédagogiques et éducatives ? Et surtout le pouvoir d'action des élèves ?

Plusieurs éléments militent pour cette transformation :

- Lister des savoirs ne suffit plus à définir des apprentissages scolaires alors que la production de connaissances est exponentielle, que celles-ci sont accessibles partout et qu'elles sont constamment révisées.
- La présentation de savoirs figés et segmentés ne prépare pas nos élèves à faire face à la complexité et à affronter le doute pour relever les défis de l'avenir.
- La révolution numérique creuse les écarts entre ceux qui ont accès au savoir et peuvent en tirer parti et ceux qui ne le peuvent pas. Elle modifie en profondeur les procédures de construction des apprentissages.

La très grande majorité des systèmes éducatifs révisent leur approche des contenus de formation dans le même sens :

- introduction d'une logique de compétences;
- principe de l'élève acteur de ses apprentissages;
- importance du travail coopératif et collaboratif;
- importance accordée aux situations de formation.

Un des principes forts qui présidera à la rédaction des nouveaux programmes est leur formulation en termes d'acquis pour les élèves, ce qui doit, à notre avis, conduire à sortir des programmes pléthoriques pensés pour des élèves idéaux. Le préambule de la charte indique de manière explicite que les contenus doivent pouvoir être acquis par tous dans le temps scolaire.

Autre principe fort : les programmes sont pensés à deux niveaux complémentaires. **Un programme général** fixera les grands objectifs de formation. **Les programmes disciplinaires** définiront les contenus au service de l'acquisition de ces objectifs. Ils devraient être de véritables outils professionnels pour les enseignants.

La charte définit le « cycle de vie » des programmes. Elle affirme la place des enseignants dans leur élaboration, leur évaluation et leur révision régulière. Surtout, elle affirme une part d'**autonomie des équipes** pour faire des choix dans les contenus proposés et proposer les situations d'apprentissage qui permettront à leurs élèves de maîtriser les compétences du programme général. Et elle pose l'exigence de **la formation et de l'accompagnement des enseignants** pour la mise en oeuvre de tout nouveau contenu.

Même si certains points importants restent flous (Quelle articulation entre compétences et connaissances ? Quelles modalités d'évaluation ? Quelles évolutions à prévoir pour nos examens ?), ce premier texte publié par le Conseil supérieur des programmes représente une évolution sensible par rapport à la vision traditionnelle des programmes scolaires. Il reste à la faire vivre, en proposant une **matrice commune concrète cohérente** pour les futurs rédacteurs des programmes et en obtenant du ministère qu'il respecte bien tous les principes inscrits dans cette charte.